

**1001 SERVICES**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 1 rue du Montcet**  
**51140 COURCELLES-SAPICOURT**  
**799 593 215 RCS REIMS**

**PROCES-VERBAL**

**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un décembre à dix heures,

Monsieur Fabien BOURLY demeurant 1 rue du Montcet, 51140 COURCELLES-SAPICOURT,

Propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social de la Société 1001 SERVICES,

Associé unique de ladite société,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Autorisation de cession de parts sociales par Monsieur Fabien BOURLY et agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélatrice des statuts sous réserve de réalisation de ladite cession,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIÈRE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Fabien BOURLY, associé unique de la société, de céder à :

- ✓ La société dénommée « BOURLY »,  
Société civile au capital de 3 061 941 euros  
dont le siège social est situé 1 rue du Montcet, 51140 COURCELLES SAPICOURT,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 951 495 126.  
représentée par son Gérant, Monsieur Fabien BOURLY.

les 100 parts sociales qu'il détient dans la société, soit 100% du capital de la société, décide d'autoriser cet cession et en conséquence d'agréer la société BOURLY en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession sera réalisée..

En conséquence, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts l'article 8 des statuts sera modifié comme suit :

## **ARTICLE 8 - Capital social**

Le capital social reste fixé à la somme de **1 000 € (mille euros)**.

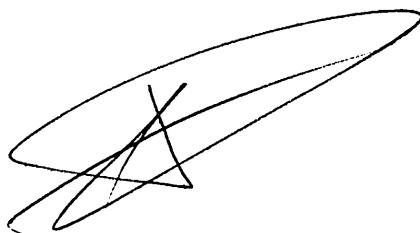
Il est divisé en **100 (cent)** parts de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et attribuées à l'associé unique, la société « BOURLY ».

## **DEUXIÈME DECISION**

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

**Fabien BOURLY**  
*Gérant associé unique*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. BOURLY", is written over a large, thin, horizontal oval outline.